

SEPTEMBRE 1973

---

- L'INFORMATIQUE ET LES LIBERTES

- UN CAS PARTICULIER : LE PROJET SAFARI

- Depuis plusieurs années déjà l'attention du public a été attirée sur le risque que faisait peser sur les libertés le développement des techniques de l'information, dont la maîtrise et la possession entre quelques mains donnent un pouvoir d'investigation et de contrôle sans précédent, par la somme des informations rassemblées et la possibilité de les traiter systématiquement et rapidement.
- On ne peut pas dissocier la technique et le système en place. L'informatique n'est que ce qu'en font les détenteurs du pouvoir économique et politique. L'administration d'Etat en étant grande consommatrice, il était logique que ce soit en son sein que les nouvelles possibilités techniques offertes se développent avec les implications les plus politiques.
- La note d'information ci-jointe, rédigée par des militants CFDT, est basée sur la documentation de l'INSEE, qui est à l'heure actuelle dans le domaine public.
- DE QUOI S'AGIT-IL ?
- De la mise sur bande magnétique et du traitement automatique du fichier des individus.
- Le contenu du fichier est assez anodin, chaque enregistrement comporte :
  - Nom, Prénoms, Date et lieu de naissance
  - Numéro National d'Identité
  - Quelques renseignements utilisés surtout par la Sécurité Sociale.
- Ce fichier a cependant un rôle central car c'est le fichier de base servant à la coordination de tous les fichiers administratifs qui utiliseront tous le même Numéro National d'Identité.
- Donc, à terme, on pourra collecter assez rapidement tous les renseignements relatifs à un même individu contenus dans les différents fichiers.
- A long terme, on peut même imaginer que tous les fichiers soient connectés entre eux et accessibles en temps direct à partir d'un réseau de terminaux, d'où l'obtention immédiate de tous les renseignements concernant un individu (à l'étape actuelle c'est encore un peu de la science fiction ....?)
- On voit évidemment l'importance d'un tel outil et les risques qu'il fait peser sur la liberté.

.../...

Présentation technique sommaire

I - Ce qui a précédé SAFARI

A) Le Répertoire des individus

Depuis 1941, l'INSEE tient à jour le Répertoire des individus.

— Ce Répertoire est constitué de registres écrits manuellement

— Il contient des renseignements sur chaque Français et sur un certain nombre d'étrangers ayant travaillé en France

— Pour chaque individu, les renseignements contenus sont les suivants :

- Etat Civil : Nom  
Prénoms  
Sexe  
Date de naissance  
Lieu de naissance
- N.N.I. (Numéro National d'identité)  
attribué par l'INSEE à chaque individu (celui noté actuellement sur les cartes de Sécurité Sociale)
- Des Mentions de Repérage  
surtout relatives à des caisses de Sécurité Sociale et à des Caisses de Retraites (Ces mentions ont pour but de permettre la "Notification" comme nous le verrons par la suite).

Il est tenu à jour à partir de bordereaux envoyés par les mairies relatifs aux naissances et aux décès.

B) Les Services

A partir de ce Répertoire l'INSEE rendait un certain nombre de "Services" à un certain nombre de "Clients" (les clients étant différents organismes : les ministères, la Sécurité Sociale, des Caisses de Retraite, etc...)

1/ L'identification

Un client fait une demande d'identification, il fournit pour cela un E.C. (Etat Civil). On recherche sur le Répertoire l'individu correspondant ; dans le cas où on le trouve, on renvoie au client le N.N.I. (Numéro National d'identité) de l'individu cherché.

2/ La notification

Ce service n'était rendu qu'avec certains clients avec lesquels l'INSEE avait passé un accord.

Il y a deux types de notification :

a) Notification de mention de repérage

(Cette notification est associée à l'identification d'un individu). Prenons l'exemple d'une Caisse de Sécurité Sociale qui envoie une demande d'identification. Si sur le Répertoire

.../...

l'individu correspondant a déjà une mention de repérage relatif à une autre Caisse de Sécurité Sociale, le fait est signalé à la Caisse demandeuse (cela dans le but d'éviter qu'un individu touche des remboursements auprès de deux Caisses différentes).

Si l'individu correspondant n'a pas de mention de repérage, on lui appose celle de la Caisse demandeuse. (une mention est constituée d'une ou deux lettres)

Dans les deux cas, on fournit en outre le N.N.I. de l'individu à la Caisse demandeuse, comme pour toute demande d'identification.

b) Notification de mise à jour

(Cette notification est associée au décès d'un individu ou, mais très rarement, à une modification de son Etat-Civil). On notifie le décès de l'individu à tous les organismes figurant dans les mentions de repérage du dit individu (Ce service intéresse notamment les Caisses de Retraites ou d'Assurances vies).

II - Ce qu'est SAFARI

SAFARI ne fait rien d'autre que ce qui était fait avant lui, mais il le fait automatiquement, donc de façon plus systématique et plus massive (mais de ce fait il permet des développements auparavant insoupçonnables)

1) Il tient à jour le Répertoire des Individus.

Ce Répertoire est sur bandes magnétiques. Chaque enregistrement (on a un enregistrement par individu) contient les renseignements suivants :

- Etat Civil (Nom, Prénom, Sexe, Date naissance, Lieu naissance)
- N.N.I. (Numéro National d'identité)
- Des mentions de Repérage.

Ces mentions sont en nombre illimité. Chacune se compose de 5 chiffres dont les deux premiers désignent le client auteur de la mention, les trois derniers étant laissés à la disposition de ce même client.

N° Client	Zône Client
--------------	----------------

2) Il identifie les individus,

C'est à dire répond un N.N.I. à un Etat Civil de demande.

3) Il notifie (au client qui en fait la demande)

— Tout ou partie des Mentions de repérage d'un individu, sous réserve d'un accord entre les clients concernés. C'est-à-dire qu'une mention apposée par un client A sera notifiée à un client B seulement si un accord a été passé entre les clients A et B.

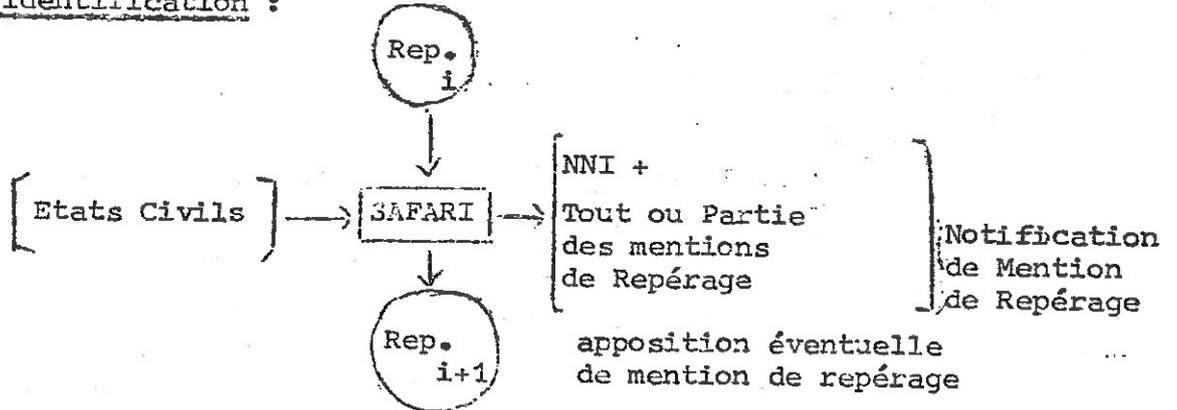
.../...

à l'occasion d'une demande d'identification (Notification de Mentions de Repérage), ces notifications sont alors fournies, en même temps que le N.N.I., au client auteur de la demande.

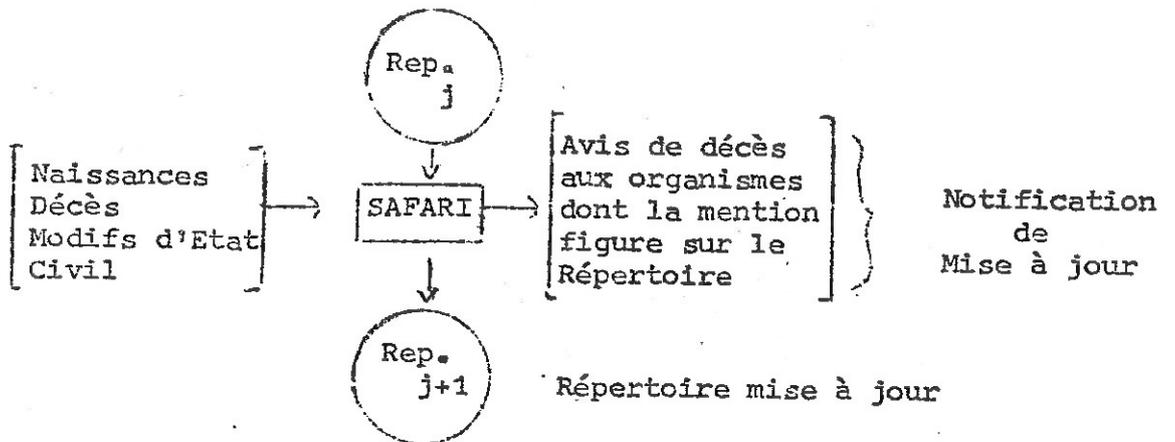
⇒ Le décès d'un individu (Notification de Mise à jour), cette notification est alors fournie à chacun des clients mentionnés pour cet individu.

- Résumé schématique de SAFARI

⇒ Identification :



⇒ Mise à jour :



Conséquences politiques

Le but de ce présent papier est :

- 1) De montrer que SAFARI est un outil efficace qui, suivant l'usage qui en sera fait, peut mettre en danger les libertés individuelles en France.
- 2) De mettre en lumière le problème du contrôle d'un tel outil. Le risque étant grand que les décisions concernant son usage soient technocratiques, c'est-à-dire sans aucune information publique et à plus forte raison, sans aucun contrôle démocratique.

I - Perspective historique

A) Le passé (1941 - 1972)

Sous le régime de Vichy, en 1941, on entreprend la constitution du Répertoire des personnes, en vue de pouvoir rapprocher, recouper, les différents fichiers existant, par l'attribution du NNI (Numéro National d'Identité)

Jusqu'en 1972 ce système se développe mais reste manuel, ce qui exclut un traitement massif ; aussi quelques fichiers seulement utilisent le NNI et sont donc coordonnés entre eux.

Ce qui a été projeté en 1941 ne peut pas vraiment se réaliser dans toute son ampleur, car on n'a pas l'outil technique approprié.

B) Le présent et futur immédiat (1973 - 1975 ?)

L'utilisation de l'informatique avec ses possibilités de traitement massif et systématique rend le projet entièrement réalisable et permet même d'aller au delà. (l'utilisation de l'informatique pour faire automatiquement ce qui jusque là se faisait manuellement est ce qu'on appelle le projet SAFARI).

La phase actuelle (1973 - 75 ?) est transitoire. Le rôle principal de SAFARI est la diffusion massive du NNI (ce qui correspond au service identification décrit dans la note "Présentation technique sommaire") de façon à permettre la coordination des différents fichiers autour du même numéro individuel, le NNI. Pendant cette phase transitoire chaque administration envoie des demandes d'identification pour chaque individu contenu dans ses fichiers.

Cette période est caractérisée par une rationalisation générale des fichiers en France et l'utilisation de l'informatique pour leur gestion. La plupart de ces fichiers seront mis sur bandes magnétiques, quelques-uns sur disques (permet le temps réel, voir plus loin).

C) Le futur (1975 ...)

Les fichiers sont réorganisés sur le NNI  
- sont sur support informatique (bandes magnétiques pour la plupart)

.../...

- sont gérés automatiquement (rationalisation et systématisation de la gestion)

SAFARI atteint alors son régime de fonctionnement normal, le travail fourni a un caractère bien moins massif ; il ne s'agit plus que d'identifier les nouveaux nés (et les étrangers travaillant pour la première fois en France) et de diffuser leur NNI à l'ensemble des administrations possédant des fichiers.

Donc cette période ne verra probablement pas d'extension de SAFARI, elle verra plutôt son rôle diminuer. Par contre du point de vue plus général de l'évolution des fichiers elle sera probablement caractérisée par :

1) La mise sur disque d'un certain nombre de fichiers (certains sont d'ores et déjà sur disque), ceci pour deux raisons :

- le coût de l'opération diminuant avec l'évolution technique (la capacité des disques augmente de plus en plus, peut-être expérimentalement)
- l'intérêt de l'opération augmente avec le degré d'utilisation du fichier.

La mise sur disque permet le passage du temps différé au temps réel \* . Dès lors en interrogeant tour à tour chacun des fichiers on pourra avoir très vite l'ensemble des renseignements sur un individu.

Cette évolution est très probable, elle aura probablement lieu avant 1980.

\* Temps différé :

Soit un fichier A sur bande.

Pour interroger le fichier A : on regroupe les demandes dans un fichier D (trié suivant les mêmes critères que A), on rapproche les deux fichiers en déroulant simultanément les deux bandes. Donc le temps d'une interrogation correspond au déroulement du plus gros fichier, en général le fichier A. C'est, par exemple, le mode de fonctionnement de SAFARI temps de réponse 10 heures (SAFARI est un très gros fichier).

En résumé délais de réponse de l'ordre de l'heure.

\* Temps réel :

Dès lors qu'un fichier est sur disque on peut avoir accès directement à un enregistrement quelconque (par déplacement d'un bras de lecture). Délais de réponse de l'ordre de la minute.

.../...

2) L'interconnexion des ordinateurs gérant les différents fichiers. Ici nous entrons un peu dans le domaine de la science fiction : en effet, la réalisation de cette interconnexion, bien que tout à fait possible d'ores et déjà techniquement, est plus problématique à cause

- du coût de l'opération (encore que l'évolution technique tende à diminuer ce coût)
- des implications politiques devant encore plus aiguës.

De quoi s'agit-il ?

Il est possible techniquement d'interconnecter les ordinateurs gérant les différents fichiers de façon à avoir accès directement (temps réel) à l'ensemble de tous les fichiers à partir d'un terminal quelconque.

On peut imaginer un réseau de terminaux \* et d'ordinateurs interconnectés, une interrogation depuis l'un des terminaux permettant l'obtention instantanée de renseignements complets sur un individu.

- \* Un terminal peut être par exemple une machine à écrire permettant d'interroger et un écran de télévision donnant la réponse. Il peut être à une distance très grande de (ou les) ordinateurs, les transmissions se faisant par fils téléphoniques.

## II - Possibilités offertes par SAFARI dans sa version actuelle

(Possibilités ouvertes par SAFARI en tant qu'outil technique tel qu'il existe actuellement).

### a) La Notification

La notification permet à un client faisant une demande d'identification (fourniture d'un Etat Civil) de connaître, outre le NNI, les mentions apposées par d'autres clients (sous réserve d'un accord réciproque entre les clients concernés). Rappelons qu'une mention est constituée d'un code de 5 chiffres dont les deux premiers désignent le client auteur de la mention et dont les trois derniers sont laissés à la disposition de ce même client.

L'existence de ces 3 derniers chiffres permet à chaque client (donc en particulier à chaque ministère) de noter des informations sur un individu (3 chiffres correspondent à 1000 combinaisons possibles, donc il y a place pour une information riche). Elle permet aussi à deux clients de communiquer entre eux ces informations. Bref SAFARI tel qu'il existe actuellement permet techniquement l'emploi du Répertoire des individus en tant que Pool de données ou Banque de données (une Banque ou Pool de données étant un ensemble de données mis en commun entre plusieurs utilisateurs : les données proviennent de plusieurs utilisateurs et sont utilisées par plusieurs utilisateurs).

A titre d'exemple, une des petites applications possibles pourrait être la suivante : simplification de l'enquête de "moralité" préalable à tout emploi dans la fonction publique ; ne seront employés que les individus n'ayant pas donné lieu à notification de mention particulière provenant du ministère de l'intérieur. On peut imaginer bien d'autres applications de conséquences plus graves.

Remarquons qu'actuellement l'usage qui est fait des notifications semble tout à fait justifié et sans danger pour les personnes (voir note 073 / CIN / 20). \*Cependant sans rien modifier de l'instrument technique qu'est SAFARI un tout autre usage peut en être fait. Dans ce cas il ne serait même pas sûr qu'aucun des techniciens (Analystes, Programmeurs, etc...) chargés de faire fonctionner SAFARI, s'aperçoivent du changement.

b) Le recouplement des fichiers existants

Le but principal de SAFARI est de permettre la coordination des différents fichiers et leur recouplement par le fait qu'un même individu est repréré par un même N.N.I. (Numéro National d'identité) dans chacun des fichiers.

Cela revient pratiquement au même (au temps d'accès près) que de créer un fichier unique constitué de différents fichiers existants, puisque en interrogeant sur le NNI les différents fichiers on aura toutes les informations collectées sur l'individu par les différents organismes.

En résumé, aussi bien par la Notification que par la coordination des fichiers autour du même NNI, SAFARI tend à créer un pool de données relatif aux individus ; autrement dit tout se passe comme s'il existait un mégafichier regroupant tous les fichiers existants.

Cela est réalisé

- directement, mais de façon partielle, par la notification ; le Répertoire constituant lui-même un pool partiel de données communes à différents clients.
- indirectement, mais de façon totale, par la coordination ; le mégafichier n'existant pas physiquement mais par le NNI on a accès à la totalité des fichiers.
- Avant SAFARI était possible un accès peu sûr, très lent, très coûteux à un pool souvent incomplet de données (du fait que par suite d'erreurs ou d'incohérences entre fichiers, certaines données étaient inaccessibles).

---

\* Il est même possible que les possibilités d'utilisation ci-dessus décrites n'aient jamais été soupçonnées et qu'elles ne soient jamais utilisées, le but principal visé étant la coordination des fichiers (ouvrant à terme des possibilités bien plus larges que la notification).

- Actuellement
  - + La Notification peut techniquement permettre un accès sûr, rapide (8 jours de délai de réponse) et peu coûteux à un pool partiel de données.
  - + le Recoupement permet un accès sûr, moins rapide (actuellement 15 jours) et plus coûteux à un pool total de données.
- Dans le futur (comme nous l'avons vu dans le § Perspectives historiques) le recoupement peut à terme (réseaux de terminaux branchés sur des fichiers interconnectés) permettre un accès sûr, immédiat (1 minute) à un pool total de données.

### III - Qui contrôle SAFARI, qui décide ?

- Etat actuel de l'information : note 521/429
- A l'origine du projet : quelques polytechniciens du département informatique de l'INSEE
- Actuellement :
  - == à la tête du projet \*  
un Comité de Direction du Projet SAFARI, comité interne à l'INSEE
  - == une "équipe du projet" composée de techniciens informatiques  
un polytechnicien chef de projet,  
des analystes, des programmeurs.  
  
Cette équipe étant chargée de la conception technique et de la réalisation de SAFARI.
  - == une "équipe d'exploitation" composée de techniciens informatique :  
  
Ingénieurs Systèmes,  
Analystes, Programmeurs,  
Pupitreurs, Opérateurs,  
  
chargée de faire fonctionner SAFARI et de l'améliorer.  
Cette équipe se met en place actuellement à Nantes.
- Pour le futur : l'équipe d'exploitation verra son rôle grandir, l'équipe du projet sera dissoute, le Comité de Direction du Projet SAFARI sera probablement dissout pour laisser la place à un Comité de Gestion de SAFARI regroupant des représentants de différents ministères \*

\* Quel est le rôle du Comité Interministériel pour l'information ?  
(le Monde, 23 Aout) ?

B) Les problèmes posés

L'évolution des sociétés modernes va dans le sens du renforcement du contrôle, de l'emprise, de l'appareil dirigeant la société (et derrière lui de la classe dominante) sur l'individu (pour le meilleur ? et le pire).

SAFARI est un pas important dans cette évolution car il marque le début de l'utilisation de l'informatique dans cette voie. Tel qu'il existe actuellement, SAFARI constitue le noyau, le tronc commun, le parcours initial obligatoire de tout développement des fichiers informatiques.

La puissance de l'outil informatique, sans commune mesure avec les outils antérieurs, rend possible un renforcement rapide de ce pouvoir de l'appareil et de la classe dirigeante sur l'individu ; un développement des fichiers informatiques permettant une connaissance beaucoup plus scientifique des gouvernés (pour l'appareil dirigeant) ou du marché (pour les producteurs).

Ce problème déborde SAFARI ; il est certain que le ministère de l'intérieur a déjà ses propres fichiers qui ne tarderont probablement pas à être sur disques (s'ils ne le sont pas déjà), nous savons d'autre part que le CNPF s'est constitué aussi un fichier sur disque des éléments indésirables (syndicalistes, gauchistes, etc...)

Le risque est que tout cela se fasse dans l'ombre, en particulier pour SAFARI, que le système se développe petit à petit par des "technocrates", sans débat public, ce développement étant masqué par une présentation indolore bénigne : "actuellement SAFARI c'est simplement faire informatiquement ce qui existait déjà" (alors que c'est surtout le noyau qui rend tous les développements possible, le début d'un processus dont ne sait pas où il va politiquement).

Il faut que tout cela soit mis au grand jour, qu'il y ait un débat public.

Heureusement l'opinion publique est déjà sensibilisée à ce problème. Poniatowski a déjà fait plusieurs interventions sur ce sujet. Il serait paradoxal que seul un homme de droite soulève un problème aussi fondamental par les risques de fascisme (larvé ou ouvert) qu'il fait peser sur la liberté.